

DÉPARTEMENT DU LOT
Commune de PAYRAC
46350

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, onze mars à 20H00, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Payrac, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François NADAUD, Maire.

Nombre de conseillers :
En exercice : 12
Présents : 11
Votants : 12

Date de convocation : 04 mars 2025

Présents : Mr François NADAUD, Mr Gérard DUCHESNE, Mme Sandra RIBAUT, Mr Guy BOIT, Mr Fabrice MAURY, Mr Philippe LAHORE, Mr David PAGES, Mme Francine ARPAILLANGE, Mr Didier DA SILVA, Isabelle LANIO, Roselyne DE NAUW

Procuration : De Mme WARETTE Maryse à Mme ARPAILLANGE

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LANIO

Délibération n°09/2025 : Restauration de l'Eglise de Camy : lancement des appels d'offre pour le choix d'un maître d'œuvre

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que l'église de Camy a été classée monument historique en décembre 2023. Après la réalisation d'une étude préalable patrimoniale détaillée et des travaux d'assainissement extérieur il convient aujourd'hui de se positionner sur la poursuite éventuelle du projet qui consiste dans un premier temps à lancer un appel d'offres pour le choix d'un maître d'œuvre. D'un point de vue budgétaire cette étape nécessite de prévoir au budget la somme de 5000 euros (Avant-Projet sommaire et Avant-Projet définitif) que l'AREC s'engage à rembourser la somme qui ne serait pas subventionnée à la commune de Payrac.

Le dossier d'appel d'offre sera monté par la commission d'appel d'offres.

Où cet exposé, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés accepte cette proposition et mandate Monsieur le maire pour signer tous les documents afférents au lancement de l'appel d'offre

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus et au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le Maire, François NADAUD



DÉPARTEMENT DU LOT
Commune de PAYRAC
46350

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, onze mars à 20H00, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Payrac, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François NADAUD, Maire.

Nombre de conseillers :
En exercice : 12
Présents : 11
Votants : 12

Date de convocation : 04 mars 2025

Présents : Mr François NADAUD, Mr Gérard DUCHESNE, Mme Sandra RIBAUT, Mr Guy BOIT, Mr Fabrice MAURY, Mr Philippe LAHORE, Mr David PAGES, Mme Francine ARPAILLANGE, Mr Didier DA SILVA, Isabelle LANIO, Roselyne DE NAUW

Procuration : De Mme WARETTE Maryse à Mme ARPAILLANGE

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LANIO

Délibération n°10/2025 : Projet d'aménagement d'un café culturel associatif sur terrain municipal par l'association ACAP

Monsieur le maire informe l'assemblée que l'association Actions Culturelles et Artistiques en Payracois a pour projet d'aménager un café culturel associatif sur le terrain communal situé derrière le local des cantonniers. Afin de présenter au mieux ce projet, Monsieur le maire a convié Mr Girard, président de l'association à cette séance et lui donne la parole.

Le projet de café culturel a vocation à organiser des événements réguliers, tels que concerts, théâtre, cirque et conférences. Pour ce faire l'association souhaite pouvoir installer un local de stockage, un bar extérieur fixe, une scène fixe non couverte de 30 m², des toilettes sèches. Une tranchée pour l'alimentation en eau et en électricité devra être effectuée à leur frais.

Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'il faudra porter une attention particulière aux nuisances sonores pour le voisinage, que la cohabitation avec l'association de chasse devra être sereine et enfin que ce projet ne pourra être réalisable qu'après consultation des services urbanisme de Cauvaldor par la commune de Loupiac sur laquelle se situe le terrain.

Où cet exposé et à la majorité des membres présents ou représentés : 11 pour, 1 abstention (David PAGES), le Conseil municipal valide cette proposition et mandate Monsieur le maire pour suivre les documents nécessaires à la bonne réalisation de ce projet.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus et au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le Maire, François NADAUD

